La grève des pilotes d'Air France qui a duré plus de deux semaines a occasionné des coûts importants pour les professionnels du voyage, producteurs et distributeurs.

Jean-Pierre MAS, Président du SNAV et Valérie SASSET, Présidente de la Commission Air, ont donc demandé à Air France d'indemniser les agences de leurs frais, de la perte de productivité et des coûts salariaux.
À l'issue de ces négociations avec la direction de la compagnie, un accord de compensation a été trouvé.

Le surcoût pour les agences de voyages résultant de la perte de productivité et des heures supplémentaires réalisées par les équipes pour traiter les dossiers clients, a été estimé par le SNAV à 2 millions d'euros. La compensation obtenue par le SNAV pour les agences avoisinera ce montant.

Jean-Pierre MAS et Valérie SASSET se félicitent de cet accord important qui constitue une première dans ce genre de situation et permet de trouver une issue acceptable pour la profession au terme de cette longue grève.

Air France accompagnera ces dispositions avec des mesures commerciales destinées à favoriser la relance des ventes AIR FRANCE par les agences.

Pour mémoire :
Sur le marché français, les agences de voyages représentent 70% des émissions de billets d'Air France.
Air France représente 53% du volume BSP des agences de voyage françaises.

Consultez la source sur Veille info tourisme: Accord SNAV - Air France sur la compensation financière de la période de grève